

ORDRE DU JOUR

1 - DOTATION PROVISoire DU 1 % POUR 2017

2 - REPARTITION DU 1 % PROVISoire 2017

3 - ASS ET FONDS SOCIAL ASS

DÉLÉGATION FO

Alain BIGAUT,
Pascal WEIS,
Luc CHARBONNIER

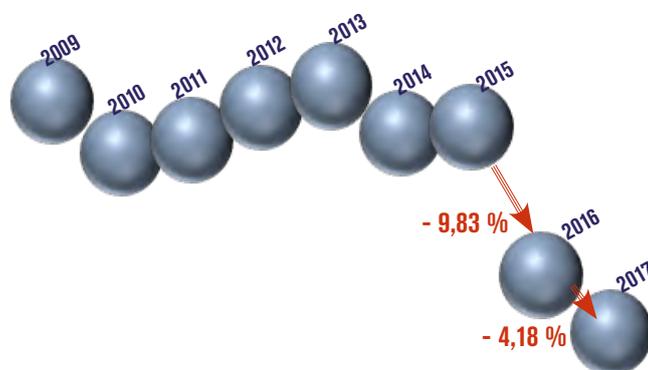
1 - DOTATION PROVISoire DU 1 % POUR 2017

413 M€. Il faut remonter 10 ans en arrière pour trouver un chiffre aussi bas.

Avec un marché de l'énergie en total bouleversement, laissé au libre arbitre d'une concurrence effrénée, EDF et ENGIE se livre au jeu du « qui pique des parts de marché à l'autre », sans oublier de nouvelles entreprises qui y ont vu une juteuse opportunité.

Conséquence directe, le 1 % activités sociales, basé sur les ventes de gaz et d'électricité en France, subit une baisse drastique d'autant que les nouveaux entrants sur le marché de l'énergie ne participent pas au 1 %.

Évolution du 1 % provisoire de 2009 à 2017



Après avoir subi une baisse de 47 M€ en 2016, la dotation provisoire de 2017 chute une nouvelle fois de plus de 18 M€.

Face à une situation financière qui remet en cause l'existence même des activités sociales, FO s'est associée à la lettre adressée par le Comité de Coordination au Ministère de l'Énergie (jointe).

2 - REPARTITION DU 1 % PROVISOIRE 2017

Contrairement à la CFDT qui donne 71,5 M€ aux Cmcas, à la CGT 289,1 M€ à la CCAS et à la CFE qui ne fait pas de proposition (elle veut remettre à plat les organisations et les structures des activités sociales), FO a fait le choix d'une répartition la plus équilibrée possible tenant compte de la baisse de la dotation du 1 %.

Ce choix est porté par le montant des budgets non consommés par les Cmcas en 2015 (près de 10 M€ ou 24 % de leur dotation), le montant des réserves des Cmcas (~40 M€) et pour permettre à la CCAS d'assumer ses missions.

- Avec comme priorité, le financement du fonds Santé avec une participation a minima de 50 % de la cotisation CSMR et le financement du fonds d'Actions Sanitaires et Sociales (ASS) en prenant en charge le CESU jusqu'aux 6 ans de l'enfant.
- Avec la nécessité d'assurer le financement des charges de Personnels, administratives, etc.

FO a également revendiqué la mise en place d'une réserve de sécurité permettant de pallier si besoin quelques demandes ou difficultés à venir.

Au final, il reste 277,9 M€ à redistribuer entre les Cmcas et la CCAS pour leurs propres activités.

Propositions FO

Fonds ASS	35 000 000
Fonds Santé	35 000 000
Frais de personnel - CMCAS adhérentes	23 468 024
Frais de personnel - CMCAS non adhérentes	14 342 448
Charges administratives - CMCAS adhérentes	8 402 705
Charges administratives - CMCAS non adhérentes	4 050 483
Charges administratives - SPM et SML	8 000
Frais de personnel CC et PFSAC	4 183 248
Travaux DSI pour CMCAS	4 000 000
Budget Comité de coordination des CMCAS	950 000
Continuité territoriale Corse	70 000
POM (part CMCAS et part CCAS)	3 494 180
Réserves sécurité	2 100 000
Dotation activités décentralisées	15 286 200
Dotation CCAS	262 644 712

ASS ET FONDS SOCIAL ASS

FO reste sur le principe opposé à ce fonds social qui ne répond pas aux attentes des bénéficiaires et tente de masquer des aides versées de façon très disparate d'une Cmcas à une autre.

FO a revendiqué une remise à plat des aides permettant d'assurer une réelle égalité de traitement entre bénéficiaires et la compensation des écarts induits par les critères différents retenus par le régime général qui sont différenciées d'un département à un autre.

Avec actuellement 30 % du budget ASS non utilisé, nos organismes peuvent et doivent faire plus en matière d'information des bénéficiaires sur la connaissance des aides pouvant leur être accordées, plus et mieux sur les différents types d'aides et leur niveau d'intervention.

<http://www.fnem-fo.org/mediatheque/livret-dacceuil/guide-laction-sanitaire-et-sociale-dans-ieg-2014>